



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6281<sup>e</sup>** séance

Vendredi 5 mars 2010, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                                   |
|--------------------|---|-----------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Isoze-Ngondet . . . . .                                | (Gabon)                           |
| <i>Membres :</i>   | Autriche . . . . .  | M. Mayr-Harting                   |
|                    | Bosnie-Herzégovine . . . . .                              | M. Vukašinić                      |
|                    | Brésil . . . . .  | M <sup>me</sup> Viotti            |
|                    | Chine . . . . .   | M. Li Baodong                     |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                           | M <sup>me</sup> DiCarlo           |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                            | M. Safronkov                      |
|                    | France . . . . .  | M <sup>me</sup> Delmer-Lachaussée |
|                    | Japon . . . . .   | M. Takasu                         |
|                    | Liban . . . . .   | M. Salam                          |
|                    | Mexique . . . . .   | M. Puente                         |
|                    | Nigéria . . . . .   | M <sup>me</sup> Ogwu              |
|                    | Ouganda . . . . .   | M. Rugunda                        |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . | M. Quarrey                        |
|                    | Turquie . . . . .   | M. Gümrukçü                       |

### Ordre du jour

#### La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2010/106)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Souhaits de bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Le Président** : Je voudrais, dès l'ouverture de la présente séance, au nom des membres du Conseil, souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Li Baodong, qui se joint à nous aujourd'hui pour la première fois. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui.

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation en Guinée-Bissau**

**Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2010/106)**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mutaboba à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/106, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, et de S. E. M<sup>me</sup> Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Je donne maintenant la parole à M. Mutaboba.

**M. Mutaboba** (*parle en anglais*) : Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau est devenu le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). C'est pour moi un grand privilège de présenter au Conseil le premier rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission intégrée (S/2010/106).

Le BINUGBIS en est à son troisième mois de fonctionnement. Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi décrit les progrès réalisés dans la mise en place du BINUGBIS et les défis qui restent à relever en matière de paix, de stabilité et de développement en Guinée-Bissau. Je voudrais donc saisir cette occasion pour informer les membres du Conseil de l'évolution de la situation dans le pays depuis la rédaction de ce rapport et de faire trois observations d'ordre général, en guise de conclusion.

En ce qui concerne les faits récents sur le plan politique, le 11 février, le Président Sanhá a nommé au Conseil d'État M. Yalá, ex-Président et chef du parti d'opposition, Partido para a Renovação Social (PRS). Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, qui contribuera à la collaboration et à l'ouverture si nécessaires entre les principaux partis politiques. À la demande du PRS, parti d'opposition, l'Assemblée nationale a créé deux commissions parlementaires chargées de la révision de la Constitution et de la législation locale. Enfin, le Comité technique mis en

place par l'Assemblée nationale pour organiser un processus de dialogue national a entamé ses travaux.

Sur le plan de la coopération régionale, les Ministres de la défense de la Guinée-Bissau et du Sénégal se sont rencontrés à Dakar le 12 février. Ils ont convenu d'examiner et de mettre à jour l'accord bilatéral de coopération en matière de sécurité et de défense signé en 1975. S'agissant des tensions d'octobre 2009 relatives aux bornes frontalières, les deux parties ont convenu que la commission mixte créée pour traiter des questions frontalières se réunirait en ce mois de mars.

Pour ce qui est de la commission d'enquête, en février, la police judiciaire a remis au Bureau du Procureur général deux rapports sur les assassinats du Président Vieira et du chef d'état-major des armées commis en mars dernier. Ces deux rapports ont été transmis aux magistrats du Bureau du Procureur pour enquêtes supplémentaires.

S'agissant de l'évolution de la situation socioéconomique, l'enseignement public a été perturbé par une série de grèves organisées par les deux syndicats d'enseignants à la fin février, parce que le Gouvernement n'aurait pas rempli sa part d'un accord sur les salaires et les conditions de travail signé avec les syndicats en décembre 2009.

Enfin, pour ce qui est du Bureau intégré pour la consolidation de la paix, suite au séminaire de planification stratégique qui a réuni le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies au début du mois de février, le système des Nations Unies est en train de mettre au point un cadre conjoint pour la paix et le développement en Guinée-Bissau. Ce cadre conjoint contiendra des critères précis pour évaluer les progrès réalisés dans la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

À présent, je voudrais passer à des observations d'ordre plus général.

Tout d'abord, l'année 2010 pourrait constituer un tournant pour la Guinée-Bissau. Sur le plan politique, il règne un climat relativement stable et le pays bénéficie de plus en plus de l'attention de la communauté internationale. Il ne faudrait pas laisser passer cette occasion sans précédent pour la Guinée-Bissau. Il reste encore beaucoup à faire, et le Gouvernement a continué à faire des progrès pour susciter à nouveau l'engagement de ses partenaires internationaux et poursuivre son programme de réformes. L'action du

Gouvernement est certes louable, mais il peut mieux faire. Le rythme de la réforme budgétaire s'est accéléré et des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la préparation de la réforme de l'administration publique. En outre, pour la première fois depuis 2004, le Gouvernement est à jour dans le paiement des traitements. Il a également perçu davantage de recettes et a amélioré sa gestion budgétaire. La Guinée-Bissau se rapproche du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui se traduirait par un allègement de sa dette de 700 millions de dollars, probablement en novembre. Ce montant représente un peu plus de la moitié de la dette totale du pays.

En résumé, avec la majorité absolue obtenue par le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert à l'Assemblée nationale, les améliorations dans la gouvernance et les perspectives d'allègement de la dette, les conditions sont en place pour instaurer la stabilité politique et améliorer de façon tangible la vie de la population bissau-guinéenne à court et moyen terme.

Deuxièmement, la réforme du secteur de la sécurité demeure au centre des objectifs de stabilisation et de développement du pays. Ces derniers mois, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires internationaux, a accompli des progrès. L'Assemblée nationale est à présent saisie du cadre juridique de la réforme du secteur de la sécurité et des projets concernant le régime des pensions du secteur de la défense. Le Conseil de sécurité a habilité le BINUGBIS à coordonner les efforts internationaux concernant la réforme du secteur de la sécurité. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que l'essentiel de l'équipe des Nations Unies chargée de la réforme du secteur de la sécurité est maintenant en place et que le recrutement du personnel manquant sera vraisemblablement achevé d'ici à la fin du mois.

Outre la mise en œuvre de son mandat de coordination d'ensemble, le BINUGBIS va également jouer un rôle directeur pour aider les autorités nationales à réformer les institutions de sécurité intérieure, en mettant l'accent sur la police, tâche dans laquelle nous nous sommes en fait déjà lancés. Le BINUGBIS est prêt à entretenir une collaboration étroite et souple avec les partenaires internationaux du pays pour faire en sorte que nos contributions collectives répondent aux besoins de la Guinée-Bissau. La mission va également aider les autorités nationales et les partenaires internationaux à élaborer des

stratégies intégrées pour mettre en œuvre des programmes globaux de réforme du secteur de la sécurité et mobiliser les ressources nécessaires. À cet égard, j'espère que la Commission de consolidation de la paix, sous la direction compétente de l'Ambassadrice Maria Luiza Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission, appuiera également les initiatives visant à mobiliser des ressources et à garantir la cohérence stratégique des efforts de réforme du secteur de la sécurité.

Troisièmement, comme le savent les membres du Conseil, le cheminement de la Guinée-Bissau vers la paix, la démocratie et la prospérité s'effectue dans un environnement régional très difficile. La situation politique et sécuritaire en Afrique de l'Ouest reste extrêmement précaire, et nous observons des signes inquiétants de coups militaires, de conflits interreligieux et ethniques et d'intolérance politique. Nous observons également que la criminalité internationale, le trafic de drogues, la contrebande, l'exploitation non équitable des ressources naturelles et la pêche illicite semblent de plus en plus prendre racine en Afrique de l'Ouest. Étant donné l'interdépendance qui lie la plupart des pays de la sous-région, tout ceci pourrait constituer une menace pour la stabilité de la Guinée-Bissau au moment où nous pensons que le pays est sur la bonne voie. D'un autre côté, une Guinée-Bissau dynamique et pacifique pourrait avoir une influence positive sur l'évolution de la situation dans la région.

La consolidation de la paix en Guinée-Bissau continue de requérir une action collective et à point nommé. À cet égard, je compte sur l'appui constant du Conseil de sécurité pour faire en sorte que toutes les parties prenantes s'engagent de manière constructive et coordonnée. Je vous remercie, Monsieur le Président, et les membres du Conseil de votre attention.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Maria Luiza Ribeiro Viotti.

**M<sup>me</sup> Viotti** (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Li Baodong, nouveau Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter cet exposé au Conseil en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Je souhaite la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba, et je le remercie de ses remarques, et, plus important encore, des efforts qu'il déploie au sein du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

Depuis ma dernière intervention devant le Conseil de sécurité sur les activités pertinentes de la Commission de consolidation de la paix, en novembre 2009 (voir S/PV.6212), la Commission est restée engagée auprès de la Guinée-Bissau de différentes manières.

Le Comité directeur national pour la consolidation de la paix a achevé le premier examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Le rapport final de l'examen a confirmé la validité des priorités établies, a évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces priorités et a indiqué la direction à suivre dans les domaines essentiels de la consolidation de la paix. Sur la base de cette évaluation, les membres de la Commission de consolidation de la paix ont rédigé et approuvé un document (PBC/4/GNB/3) qui comporte des conclusions et des recommandations à l'intention de tous les acteurs qui participent à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. La Commission a officiellement adopté le document début février.

Du 18 au 21 janvier, une délégation de la Commission de consolidation de la paix avec à sa tête la Représentante permanente adjointe du Brésil, l'Ambassadrice Regina Maria Cordeiro Dunlop, s'est rendue à Bissau et a réaffirmé son appui continu au processus de consolidation de la paix en cours dans le pays. Le rapport rédigé après cette visite (PBC/4/GNB/4) fournit une analyse de la situation sur le terrain et une feuille de route pour les activités que doit entreprendre la Commission dans des domaines prioritaires spécifiques.

L'investiture du Président Malam Bacai Sanhá en septembre 2009 et la formation d'un nouveau Gouvernement sous la direction du Premier Ministre Carlos Gomes Júnior ont été saluées par de nombreux observateurs comme marquant le début d'une ère nouvelle pour la Guinée-Bissau. Il était alors de plus en plus reconnu que les conditions étaient désormais réunies pour que le pays se lance dans un processus de réconciliation absolument nécessaire et pour que la stabilité s'enracine.

Nous notons avec plaisir les progrès accomplis depuis. L'Assemblée nationale a pris les rênes de l'organisation d'un dialogue en vue de la réconciliation nationale. Cet événement réunira tous les acteurs nationaux dans le cadre d'une série de débats sur les causes profondes du conflit et permettra de forger une entente et une vision communes pour l'avenir du pays.

La réforme du secteur de la sécurité a gagné en dynamisme. Le Gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale un certain nombre de projets de loi qui fourniront le cadre juridique de la réforme.

Le fait que la Guinée-Bissau ait adopté le budget de 2010 en temps voulu, une première depuis de nombreuses années, ait amélioré la gestion financière et ait normalisé le paiement des traitements des fonctionnaires est très encourageant, tout comme l'est le chiffre record des exportations de noix de cajou, qui illustre le potentiel économique que le pays peut atteindre.

Cette nouvelle tendance économique et financière positive s'est également reflétée dans la conclusion préparée par le Fonds monétaire international après la visite effectuée à Bissau en janvier dernier et selon laquelle nous pouvons raisonnablement espérer passer de l'actuelle assistance d'urgence après un conflit à un programme à moyen terme. Ceci pourrait nous donner l'élan nécessaire pour parvenir enfin au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Alors que nous prenons de nouvelles mesures dans le cadre de notre engagement en faveur de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, l'une des tâches principales sera de mettre en place une caisse des pensions qui permettra de faire avancer le programme de la réforme du secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix doit être capable de fournir un appui solide à la création de cette caisse.

En Guinée-Bissau, de même que dans d'autres pays qui sortent d'un conflit, l'interconnexion des dimensions sécuritaires et économiques de la consolidation de la paix est évidente. Il est par conséquent important de compléter les mesures prises dans le domaine de la sécurité par des mesures qui permettent de créer des emplois, notamment pour les jeunes, et favorisent la revitalisation de l'économie. Ces mesures vont en retour générer des recettes qui permettront à l'État non seulement de remplir sa

fonction de garant de l'état de droit, mais également de fournir des services de base à la population.

Les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix sont maintenant en place. Pour que le Fonds ait une influence positive sur le terrain, nous avons le devoir de nous assurer que les institutions chargées de la mise en œuvre disposent des ressources humaines nécessaires pour exécuter ces projets et tous ceux dont le pays a tant besoin.

Le projet sur l'emploi des jeunes appuyé par le Fonds pour la consolidation de la paix a parfaitement réussi à former des jeunes très talentueux à la création de petites entreprises. Il importe de trouver les moyens de permettre à ce projet de continuer à fonctionner, peut-être par la mise en place d'un système de microcrédit qui permettrait à ces jeunes de mettre leurs connaissances en pratique.

Le moment est venu d'accélérer les travaux sur l'approbation d'un deuxième décaissement du Fonds pour la consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau. Le message doit être un message d'appui politique; il faut utiliser le rôle catalyseur du Fonds pour attirer davantage de ressources pour le pays afin de consolider les acquis et d'accomplir de nouveaux progrès à cette phase cruciale de consolidation de la paix. Il importe de travailler sur les questions de capacité d'absorption afin de tirer le plus grand profit des capacités du Fonds de renforcer les activités de la Commission de consolidation de la paix dans un pays considéré comme « orphelin de l'aide ».

La coordination demeure importante pour assurer le succès des mesures de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Elle prend encore plus d'importance car le Gouvernement commence à préparer une table ronde des donateurs dont l'un des objectifs principaux sera la réforme du secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix est prête à appuyer cette initiative du Gouvernement.

Le renforcement des institutions demeure une partie importante de nos efforts. Renforcer les capacités des organes chargés d'assurer le respect des lois reste hautement prioritaire, surtout si l'on tient compte du fait que le trafic de drogue est encore une question très préoccupante. Nous saluons les mesures bilatérales et multilatérales prises dans ce domaine et attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre du plan régional de lutte antidrogue de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

À cet égard, nous nous félicitons du lancement de l'Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest/Département des affaires politiques, INTERPOL et la CEDEAO. L'accent mis sur la création d'unités de lutte contre la criminalité transnationale, qui permettront aux pays de la région de partager informations et renseignements, est certainement un moyen important de renforcer la coopération dans la lutte contre le trafic de drogue.

Nous apprécions à sa juste valeur le renforcement de la présence de l'ONU en Guinée-Bissau par le biais du nouveau Bureau intégré. Nous espérons que le BINUGBIS pourra pourvoir tous les nouveaux postes et être pleinement opérationnel aussi rapidement que possible.

Malgré les défis qui restent à relever, la Guinée-Bissau a fait récemment des progrès notables. Nous devons saisir cette occasion pour intensifier notre appui aux efforts concertés afin de renforcer la stabilité et de promouvoir le développement. J'invite toutes les parties concernées, dont le Fonds pour la consolidation de la paix, à réaffirmer, en termes concrets, leur attachement à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Viotti pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée-Bissau.

**M. Cabral** (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier et de vous dire tout le plaisir que j'éprouve à voir l'éminent représentant de la République gabonaise, que vous êtes, présider les travaux du Conseil pendant ce mois de mars. Je suis persuadé que grâce à votre concours fraternel, à la diligence, et surtout à la compréhension des membres du Conseil de sécurité, dont je salue les nouveaux membres, le Conseil examinera avec intérêt le rapport du Secrétaire général (S/2010/106) qui lui a été soumis.

Comme l'a rappelé tout à l'heure le Représentant spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau, la Guinée-Bissau revient de loin. Et nous devons dire, pour nous en féliciter, que des progrès substantiels ont été faits dans la voie de la consolidation de la démocratie, en vue aussi de promouvoir une culture de

paix et de dialogue, mais surtout en ce qui concerne la mise en place d'une politique de rigueur et de bonne gouvernance susceptible de créer les conditions propices à un développement soutenu.

Il ressort du rapport du Secrétaire général, comme les membres du Conseil l'auront constaté, que la Guinée-Bissau est dans la voie de la stabilité politique. La Guinée-Bissau s'est engagée avec beaucoup de détermination à mettre sur pied un mécanisme qui permette et assure une bonne gouvernance, une gestion rigoureuse des deniers publics au moyen d'un contrôle rigoureux de toutes les recettes fiscales, ce qui, à l'évidence, a abouti à ce que M. Mutaboba a tout à l'heure salué, c'est-à-dire le fait que, pour la première fois depuis 2004, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a été en mesure d'assurer le paiement régulier des salaires. Ce qui est un progrès substantiel, car le paiement des salaires, comme les membres du Conseil le savent, participe à la création d'un état psychologique nécessaire à la paix et à la stabilité dans un pays, dans la mesure où les salaires permettent aux familles de pouvoir vivre décemment.

Je voudrais surtout relever ici cet effort qui est fait en Guinée-Bissau, à la fois par le Président de la République et par le chef du Gouvernement, le Premier Ministre, pour faire en sorte qu'il y ait une harmonie dans la gestion des affaires de l'État, qu'au plus haut niveau, il puisse y avoir une entente, un dialogue, qu'il puisse exister une politique d'inclusion et que vers les autres parties prenantes, les autres partis politiques notamment, on puisse s'ouvrir et faire en sorte que eux aussi puissent apporter leur concours à l'élaboration d'une Guinée-Bissau propice à la paix et au développement.

Et c'est à cet égard qu'il est bon de noter ce qu'a dit tout à l'heure M. Mutaboba, le fait que le Président de la République ait invité l'ancien Président, M. Kumba Yalá, à faire partie du Conseil d'État, ce qui illustre à l'évidence la bonne intention et surtout la détermination des gouvernants de la Guinée-Bissau de promouvoir une politique d'inclusion.

Cette politique d'inclusion répond à la nécessité de faire en sorte qu'il y ait un dialogue permanent en Guinée-Bissau. C'est pourquoi, en ce moment, tous les acteurs, toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse du Gouvernement, de la société civile, de la jeunesse et des femmes, participent à l'organisation de ce que nous voulons être une conférence nationale de

réconciliation. Cette conférence va s'articuler autour de thèmes qui doivent mettre en évidence non seulement les préoccupations des populations, mais surtout la nécessité de faire en sorte qu'ensemble, au moyen d'un dialogue fructueux, nous puissions aboutir à des solutions, aux solutions idoines, celles qui nous permettent d'asseoir une stabilité politique durable et, ce faisant, de mettre en place des mécanismes qui nous permettent d'ouvrir les voies à un développement durable. Il faut en effet que tout le monde se rende compte dans le pays que, sans le dialogue, sans la participation des uns et des autres, et sans l'apport de toutes les filles et de tous les fils de la Guinée-Bissau, il ne sera pas possible de promouvoir un développement.

Je voudrais dire que des efforts aussi sont faits en ce qui concerne la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Le Conseil l'aura compris, en Guinée-Bissau, tout est prioritaire. Mais parmi les priorités – qui sont nombreuses –, la réforme du secteur de la défense et de la sécurité constitue à l'évidence une primauté à laquelle nous consacrons des efforts immenses et, surtout, une attention particulière. Et je voudrais à cet égard remercier la communauté internationale, notamment l'Union européenne, pour le concours précieux que nos partenaires de développement nous apportent, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et de la défense.

Mais nous savons que si réformer le secteur de la défense et de la sécurité est nécessaire et indispensable, cela n'est pas suffisant. Il faudrait que nous procédions – et c'est ce que nous faisons en ce moment – à une réforme beaucoup plus large, notamment de l'administration publique, pour que nous ayons des compétences nécessaires là où il le faut et au moment où il le faut pour pouvoir faire face à tous les défis que nous devons relever ensemble en Guinée-Bissau.

C'est pourquoi nous avons en ce moment procédé, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, à la mise en place de mécanismes qui nous permettent de gérer scrupuleusement les deniers publics pour faire en sorte que le peu dont nous disposons puisse être dépensé de manière intelligente et que, grâce à une comptabilité transparente, le peuple de Guinée-Bissau puisse avoir confiance en ses dirigeants et puisse se rendre compte de l'effort très louable qui est déployé par le Gouvernement pour répondre à ses besoins les plus urgents.

Je voudrais aussi indiquer que nous faisons des efforts en ce qui concerne la nécessité de combattre le trafic de drogue dans notre pays. Là aussi, des progrès substantiels ont été enregistrés, grâce justement à la mise en place d'une réforme du secteur de la justice et surtout de la police judiciaire qui, aujourd'hui, dotée de moyens beaucoup plus importants, fait face à ce fléau qui nous interpelle tous – qui nous interpelle tous dans la mesure où c'est un phénomène, c'est un fléau auquel toute la région est confrontée. Et c'est pourquoi je me réjouis qu'à ce titre, la région ouest-africaine ait décidé de joindre ses efforts, de conjuguer toutes les énergies qui sont disponibles et tous les moyens à notre disposition pour faire face à ce fléau, qui nous interpelle et qui commande de notre part une politique de rigueur et, surtout, une conjugaison d'efforts et une bonne coordination.

Je voudrais, enfin, dire que nous comptons sur la communauté internationale pour nous appuyer dans ces efforts. Les défis sont nombreux, et malgré les efforts que le Gouvernement déploie et la prise de conscience que nous avons de la nécessité de redoubler d'efforts, de faire en sorte que nous soyons les premiers responsables de la mise en place des structures nécessaires à la transformation de la Guinée-Bissau en un pays stable, en un pays qui peut participer à la promotion de la paix et de la stabilité dans la sous-région, nous avons besoin de l'aide internationale pour faire face à tous les nombreux obstacles qui demeurent. Je compte sur les membres du Conseil de sécurité pour recommander au reste de la communauté internationale d'apporter un concours soutenu à l'effort endogène qui est déployé en Guinée-Bissau.

Je voudrais, encore une fois, saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil de sécurité, pour l'intérêt qu'ils ont toujours porté à la Guinée-Bissau. Je suis convaincu qu'à partir du rapport excellent qu'a présenté le Secrétaire général (S/2010/106), et aussi grâce à l'éclairage précieux que viennent d'apporter M. Mutaboba, en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général, et l'Ambassadrice Viotti, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, les membres du Conseil auront une idée claire, mais surtout nouvelle, des progrès réalisés dans mon pays. Je suis convaincu que le Conseil n'aura de cesse de nous apporter le concours qu'il faut, pour que nous puissions mener à bout toutes ces réformes que nous avons entreprises, pour que nous

puissions poursuivre les efforts nécessaires et pour que nous puissions être à la hauteur de la confiance que le Conseil place en nous.

**Le Président** : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel

le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 45.*